

Concours de technicien principal de 2^{ème} classe 2018

▀ **Présentation du concours**

Organisation
Calendrier
Modalités d'inscription
Jury institutionnel
Nombre d'intervenants

▀ **Candidats**

Conditions de participation
Bilan détaillé des inscriptions

▀ **Epreuves écrites d'admissibilité**

Date, nature et lieu de l'épreuve
Taux de participation
Problèmes de respect des consignes de déroulement de l'épreuve
Correction des copies
Analyse et résultats

▀ **Epreuves orales d'admission**

Déroulement et nature de l'épreuve
Taux de participation
Analyse et résultats
Statistiques sur les résultats

Présentation du concours

Organisation

Le concours de technicien principal de 2^{ème} classe a été organisé par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan **pour les 14 centres de gestion du Grand Ouest.**

Calendrier

Période d'inscription	Du mardi 17 octobre 2017 au mercredi 8 novembre 2017
Période de dépôt des dossiers	Du mardi 17 octobre 2017 au jeudi 16 novembre 2017
Epreuves écrites	Le jeudi 12 avril 2018
Jury institutionnel d'admissibilité	Le vendredi 22 juin 2018
Epreuve orale	Du 9 au 11 octobre 2018
Jury institutionnel d'admission	Le vendredi 19 octobre 2018

Modalités d'inscription

Le retrait des dossiers d'inscriptions s'est déroulé :

- soit par téléinscription sur le site www.cdg56.fr, minuit dernier délai (heure métropole)
- au secrétariat au centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, sur demande écrite individuelle adressée au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

Le dépôt des dossiers d'inscription devait être réalisé :

- soit au secrétariat du centre de gestion du Morbihan, 17h30 dernier délai
- par voie postale, au centre de gestion du Morbihan, le cachet de la poste faisant foi.

99,5 % des inscriptions à ce concours ont été réalisées par **téléinscription**.

Au total, **1 823 dossiers** ont été réceptionnés.

Parmi l'ensemble des demandes d'inscription, n'ont pas obtenu de suite favorable, pour non respect des modalités et périodes d'inscription, le cachet de la poste faisant foi :

- **12** dépôts de dossier pour non-respect des règles de procédures car elles ont été déposées hors des délais réglementaires de dépôt, le cachet de la poste faisant foi
- **368** téléinscriptions (tentatives de téléinscription parfois doubles voire triples) pour non transmission du dossier pré-imprimé dans les délais réglementaires **contre 448 en 2016.**

Jury institutionnel

Conformément au décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux, le jury de ce concours a été désigné par le président du centre de gestion du Morbihan, par un arrêté en date du 29 mars 2018, de la manière suivante :

- Quatre élus locaux (dont le Président du Jury)
- Quatre personnalités qualifiées
- Deux fonctionnaire de catégorie A ou B, un représentant du C.N.F.P.T. et un fonctionnaire représentant du personnel désigné dans les conditions prévues à l'article 14 du décret du 20 novembre 1985

Nombre d'intervenants

	Epreuves écrites	Epreuve orale
Jury institutionnel	12	
Epreuves	76 correcteurs	35 examinateurs
Surveillance	33 surveillants écrits	
Total	159 intervenants	

 **Candidats**

Conditions de participation

Nature du concours	Nombre de postes		Conditions de participation	Nombre d'inscrits	
	2016	2018		2014	2018
Concours externe	134	183	Diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III (BTS, DUT ...) dans l'une des spécialités ouvertes. Possibilité de dérogation : <ul style="list-style-type: none"> - équivalence au titre du diplôme ou au titre de l'expérience professionnelle (REP CNPFT : décret du 13/02/2007) ou de diplôme européen - aux mères et pères de famille d'au moins trois enfants effectivement élevés, - les sportifs de haut niveau 	1 189 dont 35 REP et 15 mères ou pères de famille (-11 % / 2014)	1 148 dont 31 REP et 41 mères ou pères de famille (-3 % / 2016)
Concours interne	65	84	Fonctionnaires ou agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements hospitaliers, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, en activité au 16 novembre 2017 et justifiant, au 1^{er} janvier 2018, de quatre ans au moins de services publics	556 (+ 3 % / 2014)	538 (- 3 % / 2016)
Troisième concours	21	16	Candidats justifiant au 1 ^{er} janvier 2018 de quatre années : <ul style="list-style-type: none"> - soit d'une/ou de plusieurs activités professionnelles de droit privé quelle qu'en soit la nature - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. 	94 (+ 11% / 2014)	76 (- 19% / 2016)
Total	220	283		1 839 (- 6 % / 2014)	1 762 (- 4 % / 2016)

N'ont pas obtenu de suite favorable, pour non respect des conditions d'inscription, 7 candidats dont :

1 au concours externe : 1 candidat pour absence de nationalité européenne

5 au concours interne : 4 candidats pour insuffisance d'ancienneté de droit public

1 candidat pour absence de nationalité française ou européenne

1 au troisième concours : 1 candidat pour insuffisance d'expérience de droit privé compte tenu du cumul d'activité sur la même période en tant que travailleur de droit privé et responsable d'association

Bilan détaillé des inscriptions

Nature des spécialités	Concours Externe			Concours Interne			3 ^{ème} concours			TOTAL		
	Nbre de postes	Nbre d'inscrits	Evolution des inscrits /2016	Nbre de postes	Nbre d'inscrits	Evolution des inscrits /2016	Nbre de postes	Nbre d'inscrits	Evolution des inscrits /2016	Nbre de postes	Nbre d'inscrits	Evolution des inscrits /2016
Bâtiments, génie civil	37	171	+ 20 %	17	55	- 27 %	3	11	- 60 %	57	237	- 3 %
Réseaux, voirie et infrastructure	55	219	+ 32 %	26	113	- 8 %	3	16	- 23 %	84	348	+ 20 %
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	21	211	- 24 %	10	103	- 30 %	2	18	+ 50 %	33	332	- 24 %
Aménagement urbain et développement durable	17	117	- 14 %	8	43	- 42 %	2	5	-	27	165	+ 3 %
Déplacements, transports	4	25	-	2	9	-	1	0	-	7	34	-
Espaces verts et naturels	10	144	- 20 %	4	68	+ 19 %	1	7	- 23 %	15	219	- 12 %
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	23	186	- 16 %	10	85	0 %	2	9	- 56 %	35	280	- 13 %
Services et interventions techniques	13	59	+ 5 %	6	45	- 14 %	1	8	- 12 %	20	112	- 6 %
Métiers du spectacle	3	16	+ 14 %	1	17	+ 42 %	1	2	-	5	35	+ 34 %
TOTAL	183	1148	- 4 %	84	538	- 3 %	16	76	- 20 %	283	1 762	- 4 %

Parmi ces candidats, **13 candidats** contre **39 en 2016** ont été convoqués sous réserve de présenter **au plus tard le 1^{er} jour des épreuves**, les pièces justificatives manquant à leur dossier, tel que :

- le diplôme requis (en attente de leur résultat d'obtention de leur diplôme) **(3)**
- la demande de reconnaissance d'expérience professionnelle **(4)**
- la déclaration sur l'honneur non signée **(4)**
- l'état des services justifiant l'ancienneté requise incomplet **(1)**
- l'attestation des activités salariées de droit privé **(1)**

Epreuves écrites d'admissibilité

Date, nature et lieu de l'épreuve

Le jeudi 12 avril 2018 au Parc des expositions CHORUS à VANNES		
Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Rédaction d'un <u>rapport technique</u> avec propositions opérationnelles dans la spécialité Durée : 3 heures ; coefficient 1	Rédaction d'un <u>rapport technique</u> avec propositions opérationnelles dans la spécialité Durée : 3 heures ; coefficient 1	Rédaction d'un <u>rapport technique</u> avec propositions opérationnelles dans la spécialité Durée : 3 heures ; coefficient 1
	<u>Etude de cas</u> dans la spécialité choisie Durée : 4 heures ; coefficient 1	<u>Etude de cas</u> dans la spécialité choisie Durée : 4 heures ; coefficient 1

Candidats handicapés

12 candidats ayant une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ont concouru en bénéficiant d'aménagements d'épreuves dont :

- **11** à la médiathèque de BEAUPRE TOHANNIC (VANNES) avec un tiers temps supplémentaire
- et **1** candidat au CDG du Morbihan avec la mise à disposition d'un ordinateur pour la rédaction des épreuves.



Taux de participation

Nature des spécialités et des options	Concours Externe			Concours Interne			3 ^{ème} concours			TOTAL		
	Nb de postes	Nb de présents /inscrits	%	Nb de postes	Nb de présents /inscrits	%	Nb de postes	Nb de présents /inscrits	%	Nb de postes	Nb de présents /inscrits	%
Bâtiments, génie civil	37	110/171	64	17	36/55	65	3	3/11	27	57	149/237	63
Réseaux, voirie et infrastructure	55	138/219	63	26	69/113	62	3	7/16	44	84	214/348	62
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	21	127/211	60	10	64/103	62	2	7/18	39	33	198/332	60
Aménagement urbain et développement durable	17	59/117	50	8	19/43	44	2	3/5	60	27	81/165	49
Déplacements, transports	4	14/25	56	2	7/9	78	1	0	-	7	21/34	62
Espaces verts et naturels	10	91/144	63	4	37/68	54	1	2/7	28	15	130/219	59
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	23	124/186	66	10	54/85	63	2	4/9	44	35	182/280	65
Services et interventions techniques	13	36/59	61	6	25/45	55	1	4/8	50	20	65/112	58
Métiers du spectacle	3	11/16	69	1	9/17	53	1	1/2	50	5	21/35	60
TOTAL	183	710/1148	62	84	320/538	59	16	31/76	41	283	1 061/1 762	60

En 2016, le taux de participation était de **59 %** au concours externe

de **49 %** au concours interne contre **64%** en 2016

de **55 %** au troisième concours

Sur les 13 candidats convoqués sous réserve de compléter leur dossier, aucun ne se s'est présenté contre 4 en 2016.

Depuis janvier 2017, les convocations et courriers aux candidats sont transmis par voie dématérialisée. Cette dématérialisation ne concerne toutefois que les candidats inscrits par téléinscription soit 97,5 % de candidats. Ces documents sont dorénavant accessibles sur leur espace sécurisé via le site internet du CDG 56.

Seuls les 8 candidats ayant procédé à une inscription par dossier papier ont reçu les convocations et courriers, par voie postale.

Un formulaire a été adressé aux candidats pour connaître leur participation et ainsi prévoir la logistique nécessaire au nombre de participants exacts. Il est regrettable de constater que les candidats ne prennent pas le temps de répondre même pas voie dématérialisée (via google forms). En effet, pour la session 2018,

seuls 12 % des candidats convoqués ont rendu réponse alors que le taux d'absentéisme a été de 40 %. La simple annulation de participation au concours permettrait une économie non négligeable.

Sujets nationaux

Mutualisation des sujets de concours

Les sujets étaient des sujets nationaux conçus par le biais de l'ANDCDG (Association des directeurs de centres de gestion).

Le thème des sujets des épreuves portait sur :

	Epreuve de rapport	Epreuve d'étude de cas
Bâtiments, génie civil	L'adaptation de la sécurité des bâtiments publics dans le cadre du dispositif Vigipirate et un ensemble de propositions opérationnelles pour améliorer la sécurité des bâtiments scolaires vis-à-vis du dispositif de vigilance attentat.	Etude d'un parc d'établissements scolaires qui n'ont pas fait l'objet de travaux de mise aux normes depuis des années. Les contrôles réglementaires ont été réalisés et ont donné lieu à des observations.
Réseaux, voirie et infrastructure	Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales et propositions opérationnelles pour intégrer la gestion alternative des eaux de ruissellement dans les aménagements de voirie du quartier de Propassain.	Réaménagement du quai Stion : améliorer les cheminements piétons et leur rapport avec l'eau en priorité, conserver cet axe pour les déplacements cyclistes , maintenir des espaces verts et mettre en valeur le patrimoine historique et culturel.
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	La place de l'information des populations dans la prévention des risques naturels et technologiques et propositions opérationnelles pour informer et alerter la population des risques majeurs encourus sur la commune.	Dans le cadre de la relance du marché de nettoyage pour l'entretien de bâtiments municipaux , vous devez rédiger les éléments du cahier des charges concernant les produits chimiques en vous basant sur les principes de prévention.
Aménagement urbain et développement durable	L'incidence du vieillissement de la population sur l'aménagement de la ville et un ensemble de propositions opérationnelles pour que les futurs projets d'urbanisme de Technville soient plus favorables à l'accueil des personnes âgées.	Pilotage et mise en œuvre de l'opération de réaménagement des berges du fleuve qui traverse le centre de la commune.

<p>Déplacements, transports</p>	<p>La place de la voiture en ville et établir un plan d'actions pour piétonner l'hyper centre.</p>	<p>Mise en place, pour une école pilote, les premiers pédibus de la Ville de Rosita. Tout le projet sera développé en régie.</p>
<p>Espaces verts et naturels</p>	<p>Les enjeux de la végétalisation du milieu urbain et solutions opérationnelles en matière de végétalisation pour le volet « adaptation au changement climatique » du PCAET</p>	<p>Développer le patrimoine arboré d'une collectivité territoriale</p>
<p>Ingénierie, informatique et systèmes d'information</p>	<p>Les attaques virales de type « Ransomware » et de propositions opérationnelles permettant une meilleure continuité des services publics en cas d'attaque virale de type " Ransomware "</p>	<p>Mise en place une politique régionale permettant d'optimiser les coûts d'investissement dans les lycées en termes d'équipements et de mobilier. et création d'un outil d'inventaire et d'un système de « ticketing »</p>
<p>Services et interventions techniques</p>	<p>Les enjeux de la mutualisation des services techniques et propositions opérationnelles pour mener à bien le projet de mutualisation du CTM de TECHNIVILLE avec celui de TECHNICO (qui regroupe les mêmes activités).</p>	<p>Au sein du Centre Technique Municipal, moderniser les pratiques et formaliser les procédures, dans un contexte budgétaire contraint notamment en charges de personnel et de fonctionnement.</p>
<p>Métiers du spectacle</p>	<p>Les salles de musiques actuelles (SMAC) et propositions opérationnelles pour l'équipement audiovisuel et d'éclairage de l'espace concert de la SMAC.</p>	<p>Organiser l'inauguration officielle de la bibliothèque de l'ancienne abbaye coïncidant avec le vernissage de la première exposition (Ensemble de tableaux contemporains), en présence de madame la ministre de la culture.</p>



Problèmes de respect des consignes de déroulement de l'épreuve

Le jury institutionnel du concours a été invité à se prononcer sur la validité de la participation de 3 candidats.

Au titre de l'anonymat des copies :

Les membres du jury insistent sur la nécessité des candidats de se conformer aux règles des organisations d'épreuves qui s'imposent à tous au même titre que les règles de fonctionnement au sein des collectivités ou de tout établissement employeur.

1. **1 copie de rapport avec propositions** en spécialité "Aménagement urbain et développement durable" présente les nom et prénom du candidat en début de rédaction

Rappel : tous les candidats ont eu pour information, sur leur copie, de compléter la partie à coin gommé et de la cacheter ensuite. Il leur était également précisé sur leur convocation, sur la notice d'information remise au début de l'épreuve et sur le sujet, qu'aucun signe distinctif (nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe) ne devait figurer sur les copies, sous peine d'annulation de la participation du candidat.

Le jury a décidé d'éliminer ce candidat pour présentation d'éléments d'identification et non-respect des consignes. De ce fait, ce candidat a obtenu une note éliminatoire de 0 sur 20.

2.

- **1 copie de rapport** en spécialité "Réseaux, voirie et infrastructures" présente les titres soulignés en rouge.
- **1 copie d'étude de cas** en spécialité " Bâtiments, génie civil " présente des surlignages de titres en stabilo vert, violet et rose.

Rappel : tous les candidats ont eu pour information :

- A. sur la convocation : « Sous peine d'annulation de leur participation au concours, les copies ne devront comporter aucun signe distinctif (signature, nom, numéro de convocation, nom de sa collectivité ou du lieu d'épreuves, écriture ou soulignement au stylo rouge, vert ou soulignement en couleur fluorescente). »
- B. sur la notice d'information remise au début de l'épreuve : « **Seuls sont autorisés les stylos non effaçables, billes, plumes ou feutre d'encre NOIRE ou BLEUE.** Attention, certaines encres s'effacent avec le temps et ne permettent plus de lire la copie et donc de la corriger. **Aucun signe distinctif** (nom, n° de convocation, signature, nom de sa collectivité, dessin, écriture ou

soulignement au stylo bleu turquoise, rouge ou vert..) ne doit apparaître sur la copie ou document annexe demandé par le sujet, sous peine d'élimination du concours. »

- C. sur le sujet : « sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif. »

Le jury a décidé d'éliminer le 1^{er} candidat pour présentation de signes distinctifs et non-respect des consignes. De ce fait, ce candidat a obtenu une note éliminatoire de 0 sur 20.

Les membres du jury insistent sur la nécessité des candidats de se conformer aux règles des organisations d'épreuves qui s'imposent à tous au même titre que les règles de fonctionnement au sein des collectivités ou de tout établissement employeur.

Le jury a décidé de valider la participation du 2^{ème} candidat car il s'agissait d'un diagramme de GANTT présenté dans le cadre d'une étude de cas.

Correction des copies

Chaque composition écrite a fait l'objet d'une double correction. Il était demandé à ces correcteurs de procéder, individuellement, à la correction de chaque copie puis d'harmoniser leur correction sur un unique bordereau de correction, communicable aux candidats sur demande.

76 intervenants ont participé à la correction des épreuves.

8 membres du jury également correcteurs d'épreuves de rapport ou d'étude de cas précisent que le niveau global des candidats demeure très faible notamment en services et interventions techniques. Le tableau des moyennes des épreuves le confirment.

Pour les correcteurs, les épreuves sont tout à fait accessibles et correspondent aux fonctions et aux aptitudes attendues d'un technicien principal de 2^{ème} classe.

Analyse et résultats

Considérant que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admissibilité entraînait l'élimination du candidat, le jury a analysé les résultats de l'épreuve écrite.

Conformément au décret n°2010-1361 du 9 novembre 2010, le jury a été invité à déterminer le nombre total des points nécessaires pour être admissible et permettant de maintenir selon lui, un niveau d'exigence de nature à garantir le niveau de compétences et de qualités rédactionnelles des candidats attendues au travers de l'épreuve.

Sur cette base, le jury a arrêté les éléments suivants :

CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018

SEUILS DE POINTS et NOMBRE D'ADMISSIBLES RETENUS PAR LE JURY D'ADMISSIBILITE

LISTE DES SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				TROISIEME CONCOURS			
	Nbre de postes	Nbre de présents	Seuil de points	Nbre d'admissibles	Nbre de postes	Nbre de présents	Seuil de points	Nbre d'admissibles	Nbre de postes	Nbre de présents	Seuil de points	Nbre d'admissibles
BATIMENTS, GENIE CIVIL	37	110	9/20	33	17	36	18/40 9/20	14	3	3	18/40 9/20	2
RESEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURE	55	138	9/20	60	26	69	18/40 9/20	19	3	7	18/40 9/20	1
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE, RESTAURATION	21	127	10/20	39	10	64	21/40 10,50/20	18	2	7	20/40 10/20	4
AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE	17	59	11/20	36	8	19	22/40 11/20	11	2	3	22/40 11/20	2
DEPLACEMENTS, TRANSPORTS	4	14	10/20	7	2	7	20/40 10/20	4	1	Pas de candidat inscrit		
ESPACES VERTS ET NATURELS	10	91	12/20	24	4	37	24/40 12/20	10	1	2	23/40 11,50/20	2
INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	23	124	10,25/20	39	10	54	20,50/40 10,25/20	16	2	4	20,50/40 10,25/20	1
SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES	13	36	9/20	9	6	25	18/40 9/20	1	1	4	18/40 9/20	1
METIERS DU SPECTACLE	3	11	10/20	2	1	9	20/40 10/20	5	1	1	20/40 10/20	1
TOTAL	183	710	/	249	84	320	/	98	16	31	/	14

Le jury institutionnel du concours s'est étonné des faibles résultats. Les membres ont constaté que beaucoup de candidats n'avaient pas le niveau de rédaction requis. Ils invitent fortement les candidats à soigner leur rédaction et les fautes d'orthographe également, préjudiciables à ce niveau de responsabilité.

Les membres du jury ont noté pour l'épreuve de rapport, un manque de propositions et de méthode de la part des candidats. Les candidats ne lisent pas les consignes. Certains candidats n'ont même pas connaissance des règles de formalisme alors que les éléments de cadrage ainsi que les annales sur le site du CDG Morbihan permettent de les acquérir.

➤ Epreuve orale d'admission

Déroulement et nature de l'épreuve

361 candidats ont été convoqués à l'épreuve orale d'admission qui a eu lieu au Parc CHORUS à VANNES, du 9 au 11 octobre 2018.

	Concours externe	Concours interne et 3 ^{ème} concours
Nature de l'épreuve orale d'admission	<p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coef : 1)</p>	<p>Concours interne</p> <p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité choisie (durée : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coef : 1)</p> <p>Troisième concours</p> <p>Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée : 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé ; coef : 1)</p>

Les groupes d'examineurs des épreuves d'entretien étaient constitués de trois intervenants qualifiés, chargés d'apprécier les candidats à l'aide de grilles d'évaluation et d'éléments de cadrage communs. Ils devaient attribuer une note finale sur 20.

Taux de participation

Le taux de participation a été de **96 %** aux concours externes (**9 absents sur 249**), de **95 %** aux concours internes (**5 absents sur 98**) et de **93%** aux troisièmes concours (**1 absent sur 14**).

Analyse et résultats

Le jury a étudié, dans chaque spécialité, les résultats des candidats afin d'arrêter un nombre de lauréats en fonction de/du :

- la moyenne générale des candidats sachant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de l'ensemble de ses notes est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants (article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013)

- caractère éliminatoire de toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission (article 18 du décret 2013-593 du 5 juillet 2013)

- nombre de postes ouverts. Si le nombre de lauréats d'un concours est inférieur au nombre de postes ouverts audit concours, il est possible de reporter ce nombre de postes à un autre concours, dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes aux concours externe, interne et troisième concours (article 9-3 du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010)

- la situation de candidats ex-aequo. L'article 13 de l'arrêté du 7 août 2017 portant organisation de ces concours prévoit, qu'en cas de candidats ex-aequo, le jury se réserve la possibilité de retenir ou pas les candidats concernés, ou de départager les candidats concernés.

Les membres du jury ont échangé et ont apporté les observations suivantes :

- Globalement, la session 2018 était d'un niveau inférieur aux sessions précédentes.
- Les examinateurs ont déploré un manque de préparation des candidats. Le jury a rappelé la nécessité d'une bonne préparation pour se présenter aux épreuves.
- La formation CNFPT peut aider à cette préparation.
- Le jury met en garde les candidats car il y a beaucoup de concurrence sur le marché du travail et les collectivités ont recours de plus en plus aux contractuels.
- Le jury a rappelé aussi que les candidats ont un programme de révision à respecter pour permettre aux examinateurs de les évaluer.
- Les membres du jury ont insisté sur le manque de connaissances de l'environnement territorial des candidats du 3^{ème} concours.

Les membres du jury ont noté que beaucoup de candidats n'exposent pas leurs motivations à occuper un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe, emploi de catégorie B+ à responsabilité et encadrement, dans l'épreuve d'entretien avec le jury. Ils ont souligné la nécessité d'entendre cette motivation et encouragent les candidats à insister sur ce point.

Enfin, les membres du jury ont précisé que les candidats occupant des fonctions en système d'information géographique doivent s'inscrire dans la spécialité « Aménagement urbain et développement durable » prévu à cet effet.

Ils se sont accordés sur la nécessité d'arrêter un seuil d'admission permettant de maintenir un niveau d'exigence de nature à garantir la qualité des recrutements.

Le jury a délibéré et, compte tenu du niveau des résultats, a fixé un seuil de points pour chaque concours dans les neuf spécialités. Il a constaté que, le nombre de lauréats est inférieur au nombre de postes, pour les spécialités suivantes :

- « Bâtiment, génie civil » aux concours externe, interne et au 3^{ème} concours,
- « Réseaux, voirie et infrastructures » aux concours externe, interne et au 3^{ème} concours,
- « Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration » au concours externe,
- « Ingénierie, informatique et systèmes d'information » aux concours externe, interne et au 3^{ème} concours,
- « Services et interventions techniques » aux concours externe et interne,
- « Métiers du spectacle » aux concours externe et au 3^{ème} concours,

Le jury a décidé de reporter un nombre de postes comme suit :

Spécialités	Concours externe constat	Concours interne constat	Troisième concours constat	Choix du jury de reporter Oui ou non	Concours concerné par le report	Nbre de postes à reporter
Bâtiments, génie civil	23 lauréats pour 37 postes	3 lauréats pour 17 postes	1 lauréat pour 3 postes	non	/	/
Réseaux, voirie et infrastructure	43 lauréats pour 55 postes	11 lauréats pour 26 postes	1 lauréat pour 3 postes	non	/	/
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	17 lauréats pour 21 postes	13 lauréats pour 10 postes	2 lauréats pour 2 postes	oui	interne	10 + 3
Aménagement urbain et développement durable	17 lauréats pour 17 postes	8 lauréats pour 8 postes	2 lauréats pour 2 postes	non	/	/
Déplacements, transports	5 lauréats pour 4 postes	2 lauréats pour 2 postes	Pas de candidat inscrit pour 4 postes	Oui	externe	4 + 1
Espaces verts et naturels	11 lauréats pour 10 postes	5 lauréats pour 4 postes	1 lauréat pour 1 poste	non	/	/
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	22 lauréats pour 23 postes	9 lauréats pour 10 postes	1 lauréat pour 2 postes	non	/	/
Services et interventions techniques	5 lauréats pour 13 postes	1 lauréat pour 6 postes	Candidat absent	non	/	/
Métiers du spectacle	0 lauréats pour 3 postes	4 lauréats pour 1 poste	0 lauréats pour 1 poste	oui	interne	1 + 3

Le jury a arrêté le tableau des seuils de points comme suit :

CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018

SEUILS DE POINTS ET NOMBRE DE LAUREATS RETENUS PAR LE JURY D'ADMISSION

LISTE DES SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE					CONCOURS INTERNE					TROISIEME CONCOURS				
	Nbre de postes	Seuil de pts 1 ^{er} tour	Nbre d'admissibles	Seuil de pts 2 ^{ème} tour	Nbre de lauréats	Nbre de postes	Seuil de pts 1 ^{er} tour	Nbre d'admissibles	Seuil de pts 2 ^{ème} tour	Nbre de lauréats	Nbre de postes	Seuil de pts 1 ^{er} tour	Nbre d'admissibles	Seuil de pts 2 ^{ème} tour	Nbre de lauréats
BATIMENTS, GENIE CIVIL	37	9 pts 9/20	33	21 pts 10,50/20	23	17	18 pts 9/20	14	31,75 pts 10,58/20	3	3	18 pts 9/20	2	31,50 pts 10,50/20	1
RESEAUX, VOIRIE ET INFRASTRUCTURE	55	9 pts 9/20	60	21 pts 10,50/20	43	26	18 pts 9/20	19	32 pts 10,50/20	11	3	18 pts 9/20	1	36,25 pts 10,50/20	1
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES, HYGIENE, RESTAURATION	21	10 pts 10/20	39	22 pts 11/20	17	10	21 pts 10,50/20	18	34 pts 11,33/20	10+3	2	20 pts 10/20	4	37 pts 11,33/20	2
AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE	17	11 pts 11/20	36	26 pts 13/20	17	8	22 pts 11/20	11	37,50 pts 12,50/20	8	2	22 pts 11/20	2	35 pts 11,67/20	2
DEPLACEMENTS, TRANSPORTS	4	10 pts 10/20	7	22 pts 11/20	4+1	2	20 pts 10/20	4	36,50 pts 12,17/20	2	1	Pas de candidat inscrit			
ESPACES VERTS ET NATURELS	10	12 pts 12/20	24	28,50 pts 14,25/20	11	4	24 pts 12/20	10	39,50 pts 13,17/20	5	1	23 pts 11,50/20	2	39 pts 13/20	1
INGENIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION	23	10,25 pts 10,25/20	39	22,50 pts 11,25/20	22	10	20,50 pts 10,25/20	16	31,50 pts 10,50/20	9	2	20,50 pts 10,25/20	1	35 pts 11,67/20	1
SERVICES ET INTERVENTIONS TECHNIQUES	13	9 pts 9/20	9	22 pts 11/20	5	6	18 pts 9/20	1	35,50 pts 11,83/20	1	1	18 pts 9/20	1	Absent	
METIERS DU SPECTACLE	3	10 pts 10/20	2	22 pts 11/20	0	1	20 pts 10/20	5	33 pts 11/20	1+3	1	20 pts 10/20	1	33 pts 11/20	0
TOTAL	183	/	249	/	143	84	/	98	/	56	16	/	14	/	8

